

## DELIBERATION COMITÉ DE DIRECTION SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre, à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme de Sumène Artense s'est réuni à la salle des associations de la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, sous la présidence de Daniel ESTAGER, Président de l'EPIC Office de Tourisme de Sumène Artense.

## Étaient présents :

<u>Titulaires</u>: Catherine BARRIER, Daniel CHEVALEYRE, Sylvie COURAGEUX, Daniel ESTAGER, Basile FRANCOIS, Gustave GOUVEIA, Clotilde JUILLARD, Jean-Paul MATHIEU, Fabrice MEUNIER, Martine MONCOURRIER, Alain VERGNE

Suppléants : Gilles EISENSCHREIBER

<u>Excusés</u>: Sandra CONESA, Annie DALMAS, Patrice FARGE (pouvoir à G. Gouveia), Françoise GILLES <u>Absents</u>: Émilie BESSON, Brigitte CLAUDEL, Thierry FONTY, Christophe GOHIER, Fabien HUSSER, Marie-Claude PARROT Stéphane TEYSSANDIER

Nombre de membres titulaires : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

Date de convocation: 07/12/2022

## Délibération n° 20221220001DE - ÉVOLUTION DU POSTE DE SONIA MADELAINE

Vu le Code du Tourisme et le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de communes Sumène Artense datant du 29 novembre 2021 portant sur la création de l'EPIC OTSA et notamment sur la reprise des contrats de travail ;

Vu la délibération N° 20220201003DE de l'EPIC OTSA datant du 1<sup>er</sup> février 2022 portant sur le tableau des effectifs ;

Vu le Code du Travail et la Convention collective nationale des organismes de tourisme (IDCC 1909);

Au regard des nouvelles attributions de Sonia Madelaine depuis la création de l'EPIC, de sa formation initiale et de son expérience, son poste de conseillère en séjour évolue vers un poste d'Assistante de direction, chargée de gestion administrative et financière. De l'échelon 1.3 (grade employé), le poste évolue vers l'échelon 2.2 de la grille de qualification des agents de maîtrise et techniciens de la Convention collective nationale des organismes de tourisme (ICC 1909).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 13 voix Pour, le comité de direction valide l'évolution du poste de Sonia Madelaine et autorise la signature d'un avenant à son contrat de travail ainsi que tous les actes liés à ce dossier.

Fait à Champs-sur-Tarentaine-Marchal, le 20 décembre 2022.

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture le Affichée ou notifiée le Document certifié conforme

e Président, Danjel ESTAGER

Sous-Préfecture de Mauriac

Contrôle de l'égalité
Date de réception de l'AR: 12/01/2023
015-521617225-20221220-20221220001DE-DE

Pour extraît certifié conforme Le Président

Daniel ESTAGER